



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Programme Européen FEDER FSE+ 2021-2027 Île de La Réunion



## FICHE ACTION 7.6.1 Soutenir la mobilité à des fins de formation

<b>Direction FEDER FSE+</b>	FSE et Développement Humain
<b>Priorité</b>	7 : Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité
<b>Objectif Stratégique</b>	4 : Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
<b>Objectif Spécifique</b>	4.6 : Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées
<b>Domaine(s) d'intervention</b>	175 – Régions ultrapériphériques: compensation des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale
<b>Intitulé de la fiche action</b>	Soutenir la mobilité à des fins de formation
<b>Date d'approbation des critères de sélection</b>	07/04/2023
<b>Date de validation en Commission Permanente</b>	31/03/2023
<b>N° de version</b>	V1

### POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non :  Oui, partiellement :  X Oui, en totalité :

## 1. CONTEXTE

Au regard des importantes difficultés d'insertion de sa population réunionnaise et en particulier de sa jeunesse avec 26 % de NEET chez les 15-29 ans et presque 50 % chez les 24-29 ans en 2021 (INSEE 2022), les enjeux de formation sont particulièrement prégnants sur le territoire réunionnais. À cet égard, le volet FSE+ 21-27 régional doit permettre le financement d'actions visant à faciliter l'accès de tous les publics à un parcours d'éducation et de formation de qualité. Enfin, au regard de l'exiguïté du marché du travail local et de l'incapacité de pourvoir localement à tous les souhaits de parcours de formation, il s'agira aussi de soutenir la mobilité à des fins de formation dans un objectif d'égalité d'accès sur le territoire national.

La Réunion, région ultrapériphérique, est confrontée à une série d'obstacles structurels dans la mise en œuvre jusqu'à son terme de parcours de formation pour sa population, notamment les jeunes.

D'une part au regard de sa petite taille, l'offre de formation est par nature moins diversifiée que celle disponible en métropole ou dans l'espace européen continental.

D'autre part, du fait de l'éloignement insulaire avec une distance de près de 10 000 kilomètres de la capitale française, les réunionnais subissent divers surcoûts dès que leur parcours de formation les conduit en dehors des frontières naturelles de l'île (transport, hébergement...).

Dans son rapport pays de 2019, la Commission a notamment souligné la nécessité de faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques.

Dans l'objectif de compenser ces handicaps et de favoriser ainsi l'égalité d'accès à la formation et à la qualification, la collectivité régionale souhaite soutenir via le Programme FEDER FSE+ une politique ambitieuse en matière de mobilité des apprenants (étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, ...)

En mobilisant les moyens communautaires de l'allocation spécifique dédiée aux RUP, il s'agit de soutenir les projets de mobilité de formation des réunionnais, tout au long de leur parcours et dans le cadre de leur projet professionnel, l'action vise ainsi à compenser les surcoûts liés au déficit d'accessibilité de l'île et à la fragmentation territoriale.

Elle s'inscrit donc pleinement dans l'objectif spécifique 4.6.

Cette action a été définie conformément au cadre établi entre l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ 21-27 et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ de La Réunion 21-27.

## **2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION**

---

L'objectif de soutenir la mobilité à des fins de formation est d'apporter un accompagnement renforcé et adapté aux inactifs (néo-bacheliers, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ...) et aux chômeurs dans une logique de parcours, en amont de leur entrée en formation et pour certains jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou titre professionnel afin de les aider dans la réalisation de leurs objectifs professionnels dans le cadre de la mobilité.

Cette action de soutien à la mobilité vise à compenser les effets négatifs de l'éloignement insulaire et de la crise économique, en soutenant l'accès à la formation en dehors de La Réunion, en élevant le niveau de qualification et en améliorant l'employabilité des publics inactif et chômeur.

L'action vise ainsi à compenser les surcoûts liés au déficit d'accessibilité du territoire ultrapériphérique et à la fragmentation territoriale.

### **Résultats attendus :**

- Augmentation du nombre de participants inactifs ou chômeurs inscrits dans une action d'apprentissage tout au long de la vie.
- Augmentation du nombre de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation.

## **3. DESCRIPTION TECHNIQUE**

---

L'action soutenue permet d'améliorer la prise en charge des projets de formation en mobilité via un accompagnement tout au long de la formation. Des mesures sont ainsi proposées aux bénéficiaires finaux (les participants) pour faciliter leur installation et favoriser le bon déroulement de leur parcours de formation. Exemples : mission d'accueil, identification des problèmes rencontrés en cours de parcours, assistance dans la recherche de solution (écoute, soutien, information, orientation) ...

Conformément au cadre établi entre l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ 21-27 et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ de La Réunion 21-27, les programmes d'actions soutenus peuvent porter sur :

- l'accompagnement à l'installation et à l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignements supérieurs en France métropolitaine, en Europe ou à l'Etranger en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification ;
- l'accompagnement des parcours d'excellence ;
- le développement des pratiques professionnelles en vue d'une insertion professionnelle ultérieure ;
- le soutien de tout autre projet de formation en mobilité élevant le niveau de qualification et favorisant l'employabilité.

Les participants disposeront ainsi de mesures d'accompagnement et de moyens financiers nécessaires à leur maintien en Métropole, en Europe ou à l'étranger dans le cadre de leur parcours dans les filières prioritairement soutenues par la Région. Exemples :

- filières techniques Québec ;
- filières Sanitaires et Sociales en Métropole ou en Europe ;
- filières techniques ou universitaire en Europe ou à l'Étranger ;
- études supérieures en Métropole ;
- filières professionnelles relevant du RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles).

Le soutien apporté aux bénéficiaires finaux doit être conditionné à minima à une analyse de leur niveau de ressources ainsi qu'à leur présence - lors de leur entrée dans le parcours de mobilité - sur le territoire réunionnais.

#### 4. BENEFICIAIRES

---

**Porteur de projet :**

Collectivité Régionale – dans le respect des lignes de partage définies

**Public- cible :**

Inactifs (néo-bacheliers, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, ...) et chômeurs

#### 5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

---

(Toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) : toute l'île

#### 6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

---

Outre les dépenses retenues et non retenues par les règlements européens et nationaux et, le cas échéant, dans le guide du porteur de projet, les dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses retenues	Dépenses non retenues
> Dépenses directes liées aux participants : allocation d'installation, allocation forfaitaire destinée à couvrir les dépenses de la vie quotidienne, ..., prestations externes concernant le transport aérien entre La Réunion et les destinations d'études > Dépenses liées à l'accompagnement des publics : dépenses directes de personnels (à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction - exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération,	> Toute dépense prise en charge au titre des OCS

temps passé sur le projet et mode de calcul), prestations, dépenses courantes de fonctionnement, ... > Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion	
---	--

### Options de coûts forfaitaires (OCS) le cas échéant :

Ces dispositions ne s'appliquent pas sur les dépenses sous-jacentes à des OCS. De plus, lorsqu'un OCS couvre déjà un type de dépenses, ces dépenses sont inéligibles en coûts réels (cas de double financement).

Les barèmes de coûts forfaitaires mis en place en termes de simplification permettent la prise en charge des dépenses du projet (à l'exclusion de tout autre) non couvertes par des coûts réels.

Le barème standard est de 40% des coûts de personnels directs éligibles (hors traitements et indemnités versés aux participants), aucun autre dépense directe ou indirecte ne sera prise en charge.

De plus le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

### Dispositions générales pour les bénéficiaires non soumis aux règles de la commande publique :

Achat	Nb de devis minimum
< 40 000€	1
≥ 40 000€ et < 90 000€	2 <sup>(1)</sup>
≥ 90 000€	3 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> : le bénéficiaire peut à titre exceptionnel motiver de manière circonstanciées, l'impossibilité de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs dans le cadre de son dossier de demande. L'Autorité de gestion appréciera si les éléments fournis justifient l'impossibilité réelle d'une mise en concurrence.

## 7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION ET DE RESULTAT

### Indicateurs de réalisation :

			Indicateur	Unité de mesure	2024	2029
P07	ESO 4.6	EECO01	Nombre total de participants	Personnes	1840	4 600

### Indicateurs de résultat :

			Indicateur	Unité de mesure	Valeur référence	Année référence	2029
P07	ESO 4.6	EECR02	Participants suivant un Enseignement ou une Formation au terme de leur participation	Personnes	70%	2020	3 200

## 8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

### Critères de sélection transversaux :

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les porteurs de projets devront systématiquement garantir l'accessibilité aux publics concernés, sans discrimination, des locaux dédiés aux opérations soutenues.
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important)).

L'analyse DNSH réalisée au titre du programme, n'a pas relevé de préjudice important au titre des 6 critères environnementaux en ce qui concerne les actions proposées dans le cadre du volet FSE+ du programme FEDER FSE+ 21-27 de La Réunion.

Au regard du contexte insulaire, l'avion demeure l'unique moyen de transport pour les personnes.

Il convient de souligner que cette situation exceptionnelle est d'ailleurs prise en compte par l'Union Européenne dans les règlements de ses appels à projets, dont notamment le dispositif Discover EU où il est mentionné que « l'avion sera autorisé dans certains cas exceptionnels et lorsqu'aucun autre moyen de transport n'est disponible » permettant ainsi aux jeunes vivant dans des régions éloignées ou sur des îles de participer au dispositif Discover EU (<https://youth.europa.eu/discovereu/rules-fr>), ce qui est aussi le cas pour les bénéficiaires des dispositifs de mobilité de l'île de La Réunion.

- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.
- (Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.
- Afin de faciliter l'accès et le suivi d'un parcours inclusif, les opérations sélectionnées devront s'adresser en particulier aux groupes défavorisés.

### **Critères de sélection spécifiques :**

- Le projet sélectionné doit permettre la définition, la mise en œuvre et le suivi de parcours de formation en mobilité cohérent avec les lignes de partages suivantes :
  - La mobilité pour la recherche d'emploi est soutenue au titre du Programme National FSE+ ;
  - La mobilité des personnes en formation est gérée de manière coordonnée entre les programmes avec soit une séparation au niveau des types de formation, et/ou des destinations, et/ou des types de dépenses éligibles ;
  - Seules les bourses de l'enseignement supérieur au titre de la mobilité en Europe concernent la prise en charge de la première année en mobilité au titre du Programme FEDER FSE+ sont exclusives des aides octroyées au titre du Programme National FSE+ dans la limite des plafonds du règlement régional d'attribution des bourses et les bourses à compter de la deuxième année et la prise en charge des frais de scolarité relèvent du Programme National FSE+.
- Les bénéficiaires finaux sont résidents sur le territoire réunionnais depuis au moins une année au moment de leur entrée dans le parcours de mobilité.
- Les aides liées au parcours de mobilité sont attribuées sur critères de ressource.

### **Mode de sélection des opérations :**

Dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par les lois de décentralisation, notamment la loi du 7 janvier 1983 ainsi que de la réforme de 2014 relative à la formation, la Région est chargée de la mise en place d'une politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

En application du cadre défini par l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ Réunion, la Région décide d'assurer le portage des opérations FSE+ relatives au soutien de la mobilité à des fins de formation, principalement par le recours à des ressources internes à la collectivité.

Au regard de la mise en œuvre directement par la Région Réunion de l'action compte tenu de ses compétences, cette fiche action ne fera pas l'objet d'un appel à projet ou à manifestation d'intérêt.

## 9. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- la décision de l'organe compétent du Maître d'Ouvrage approuvant le projet d'investissement et son plan de financement ;
- la note de présentation de l'opération ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse visés supra ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;
- grilles de marchés publics complétées (le cas échéant) ;

### \*Pour les projets importants supérieurs à 10 millions d'euros :

- le calendrier détaillé de réalisation de l'opération, indiquant notamment les dates « jalons » prévisionnelles pour le lancement de l'appel d'offres, pour la notification des marchés et pour la livraison des travaux.
- une information formelle du Service Instructeur en cours d'opération de tout retard ou aléa concernant le déroulement du calendrier de l'opération.

## 10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Type de sélection	Au fil de l'eau	Appel(s) à manifestation d'intérêt (AMI)	Appel(s) à projet
<i>(case à cocher)</i>	X		

Dans le cadre d'une sélection « au fil de l'eau », le service instructeur analysera le dossier de demande de subvention **sur la base du formulaire de demande d'aide accompagné des pièces annexes, et selon les critères décrits ci-dessus. (si pièces spécifiques, précision à apporter)**

## 11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

## 12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

	Oui	Non	Sans-objet
Préfinancement par le cofinancier public :			X

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FSE+
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FSE+	Autofinancement Région
100 %	85 %	15 %

### **13. INFORMATIONS PRATIQUES :**

---

Lieu de dépôt des dossiers par voie dématérialisée : portail régional des fonds européens FEDER FSE +

Où se renseigner ?

Direction FSE et Développement Humain  
Annexe de l'Hôtel de Région  
Tél : 02 62 81 80 62

Site Internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)